Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée
pour l'égalité des chances

Arrêté n°2016 - 1195 du 2 mai 2016
portant validation du conseil citoyen de la ville de La Courneuve
(quartier prioritaire 093028 Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy)

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le Cadre de référence des conseils citoyens, ministère du droit des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de La Courneuve auprès du Préfet le 29 février 2016.

Sur proposition de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE

Article 1- Création et dénomination
Est créé à compter de la publication du présent arrêté le conseil citoyen de la ville de La Courneuve concernant le quartier prioritaire Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy.

Article 2 - Périmètre du conseil citoyen
Le conseil citoyen est créé au sein du quartier prioritaire uniquement.

Article 3 - Désignation des membres du conseil citoyen
Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles au conseil citoyen, les qualités de membres titulaires ou suppléants seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

- Collège des habitants : 30 membres volontaires tirés au sort

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	Monsieur	Julie	Jean Michel	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	17/07/1958
2	Monsieur	Duteil	Patrick	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	20/07/1968
3	Monsieur	Djema	Farid	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	07/01/1970
4	Monsieur	Bozaric	Alain	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	24/03/1963
5	Madame	Gauthier	Christelle	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	26/08/1972
6	Madame	Barre	Laurence	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	02/02/1961
7	Madame	Gali	Lydia	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	03/01/1963
8	Madame	Abdullahi	Soihiba	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	26/01/1990
9	Monsieur	Mhoudine	Djamal	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	03/02/1967
10	Monsieur	Bloquet	Patrick	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	04/07/1954
11	Monsieur	Nkembe	Felix	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	21/07/1942
12	Madame	Timbalier	Agnès	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	21/02/1976
13	Madame	Bouyer	Murielle	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	05/10/1970
14	Madame	Benachour	Imene	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	05/04/1988
15	Madame	Birsinger	Catherine	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	14/08/1963
16	Monsieur	Pages	Alain	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	27/03/1945
17	Monsieur	Mohamed Said	Saidat	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	12/04/1981
18	Monsieur	Nivet	François	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	21/02/1947
19	Monsieur	Santoire	Laurent	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	27/04/1964
20	Madame	Le Grill	Josiane	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	25/03/1946
22	Monsieur	Tillet	Regis	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	21/05/1936
23	Monsieur	Herrero	Serge	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	16/06/1952
25	Madame	Tendron	Sonia	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	24/08/1992
26	Monsieur	Kharkhache	Khaled	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	08/06/1995
26	Monsieur	Kharkhache	Yanis	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	08/06/1995
28	Monsieur	Kharkhache	Nacim	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	23/11/1978
29	Madame	Diallo	Kadidiatou	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	20/02/1984
30	Madame	Picard	Catherine	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy	19/10/1964

- Collège des acteurs locaux : 10 membres

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	Association des ressortissants de la boucle du Niger en France – ARBNF	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
2	Association pour le Logement des Jeunes	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
3	Assocaition AB s'aider	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
4	Association Action de Solidarité pour l'Autonomie Durable- ASAD	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
5	Secours Populaire Français	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
6	Association ORPHANCO	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
7	Assocaition Le Lien	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
8	Association Jeunes Actions Dialogue Entreprise- JADE	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
9	Entreprise Etanchéité Alternatives	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy
10	SARL B4E	Franc Moisin-Cosmonautes-Cristino Garcia-Landy

Article 4 - Fonctionnement interne
Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

Article 5 - Structure porteuse
Il appartient aux membres du conseil citoyen de définir collectivement le statut du conseil citoyen (création d'une association, appui sur une association existante ou collectif sans existence juridique propre).
La ville de La Courneuve aura la qualité de structure porteuse du conseil citoyen jusqu'à l'autonomie de celui-ci. Un nouvel arrêté préfectoral ultérieur viendra compléter le présent arrêté dès lors que les membres du conseil citoyen auront défini la statut de la structure porteuse.

Article 6 - Renouvellement des membres du conseil citoyen
La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres du conseil citoyen dans la charte de fonctionnement.
En cas de difficultés avérées, le représentant de l'Etat, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

Article 7 - Recours
En vertu des articles R.421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

Article 8 - Exécution du présent arrêté
La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Denis et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 2 MAI 2015

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
la préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Fadela BENRABIA